

REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION

Return Bids to: - Retourner les soumissions à :

**Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada**

See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à: l'Agence du revenu du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Bidder's Name and Address -
Raison sociale et adresse du Fournisseur/de
l'entrepreneur**

Telephone No. – No de téléphone

(____) _____

Fax No. – No de télécopieur

(____) _____

Title – Sujet Papier à copier	
Solicitation No. – No de l'invitation 1000320583	Date 18 Mars 2015
Solicitation closes – L'invitation prend fin On – le: 30 Mars 2015 At – À: 2:00 P.M. Time zone – Fuseau horaire: Heure Avancée de l'Est (HAE)	
Contracting Authority – Autorité contractante Katherine Hutton Adresse Adresse de courriel See herein / Voir dans ce document	
Telephone No. – No de téléphone (613) 286-5340	
Fax No. – No de télécopieur (613) 957-6655	
Destination - Destination See herein / Voir dans ce document	
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT. LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.	

Le présent document comporte ce qui suit :

A. Questions et réponses

B. Modification de la demande de propositions (DDP)

A. Questions et réponses

Q1. Je ne vois pas ici que nous devons proposer un prix du papier Domtar, Weyerhaeuser ou Xerox, seulement des spécifications. Sommes-nous en mesure plutôt de proposer un prix de notre marque maison? Avons-nous manqué quelque chose dans la DDP?

R2. L'ARC ne demande pas de marque de papier précise à proposer, puisqu'il s'agit d'une demande concurrentielle. Selon l'exigence, le papier proposé par un soumissionnaire doit répondre aux spécifications énoncées à l'annexe A, Énoncé des travaux, pour être retenu; par conséquent, vous pouvez proposer un prix d'une marque maison si elle répond à toutes les spécifications du papier.

Q2. À la PARTIE 7, MODÈLE DE CONTRAT, de la DDP, section 7.9 EMBALLAGE ET EXPÉDITION énonce ce qui suit : « Tout le matériel d'emballage doit être retiré du site par l'entrepreneur afin d'être réutilisé, d'être recyclé ou d'être éliminé d'une manière à privilégier du point de vue environnemental. »

L'élimination du matériel d'emballage n'est pas une norme de l'industrie. Les boîtes de papier seront déposées non déballées aux divers emplacements par nos propres chauffeurs ou par des messagers tiers. Nos camions et ceux des entrepreneurs tiers ne sont pas outillés pour traiter d'emballages détachés et, en fait, cela pourrait devenir un risque professionnel pour nos chauffeurs. La plupart des immeubles gouvernementaux offrent effectivement des services de recyclage pour que les emballages à la suite de leur ouverture par les utilisateurs finaux aboutissent dans les bacs de recyclage de l'immeuble. L'ARC envisagerait-elle d'abandonner cette exigence qui porte sur l'enlèvement de tout le matériel d'emballage par l'entrepreneur?

R2. L'ARC retirera cette exigence de la DDP parce qu'elle n'est pas requise pour ce genre de marchandise. Veuillez vous reporter à la modification 2 à la DDP ci-dessous.

B. Modification de la demande de propositions (DDP)

Amend #1 À la PARTIE 7 : MODÈLE DE CONTRAT, à la section 7.6 RESPONSABLES, sous-section 7.6.1 AUTORITÉ CONTRACTANTE, située à la page 24 de 74 :

SUPPRIMER ce qui suit :

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Katherine Hutton

Téléphone: (613) 941-5146

Télécopieur: (613) 957-6655

Adresse de courriel: katherine.hutton@cra-arc.gc.ca

INSÉRER ce qui suit :

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Katherine Hutton

Téléphone: **(613) 286-5340**

Télécopieur: (613) 957-6655

Adresse de courriel: katherine.hutton@cra-arc.gc.ca

Amend #2 À la PARTIE 7 : MODÈLE DE CONTRAT, section 7.9 EMBALLAGE ET EXPÉDITION, située à la page 26 de 74 :

SUPPRIMER ce qui suit :

Tout le matériel d'emballage doit être retiré du site par l'entrepreneur afin d'être réutilisé, d'être recyclé ou d'être éliminé d'une manière à privilégier du point de vue environnemental.

**Amend #3. À la PARTIE 7 : MODÈLE DE CONTRAT, section 7.17
DOMMAGES-INTÉRÊTS FIXÉS À L'AVANCE – LIVRAISON, située à
la page 29 de 74:**

SUPPRIMER dans son intégralité:

INSÉRER ce qui suit :

L'entrepreneur doit livrer les bons articles et les bonnes quantités dans les délais de livraison prescrits à l'annexe A : Énoncé des travaux. Dans le cas où, au cours d'un délai d'un (1) mois civil quelconque, dix pour cent (10 %) ou plus des livraisons ou des livraisons partielles à une adresse en fonction du code postal ne réussissent pas à respecter les délais de livraison prescrits à l'annexe A : Énoncé des travaux, l'entrepreneur accepte de verser au Canada des dommages-intérêts fixés à l'avance de l'ordre de dix pour cent (10 %) de la valeur total des PCO touchés.

Le Canada et l'entrepreneur conviennent que le montant précité au-dessus est leur meilleure estimation de la perte encourue par le Canada si la situation précitée se produit, qu'il n'a pas pour but d'imposer une sanction et qu'il ne doit pas être interprété en ce sens.

Rien dans le présent article ne doit être interprété comme limitant les droits et recours dont le Canada peut par ailleurs se prévaloir aux termes du contrat.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT LES MÊMES